

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération
n° 2009.10. 88.B**

**La Vimière -
Commune
d'Angoulême - Lot n°2
"Travaux de
réhabilitation de
l'émissaire principal"
: avenant n°1**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
PLUVIALES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**LA VIMIERE - COMMUNE D'ANGOULEME - LOT N°2 "TRAVAUX DE REHABILITATION DE
L'EMISSAIRE PRINCIPAL" : AVENANT N°1**

Par délibération n°463 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la réhabilitation et le recalibrage de l'émissaire canalisé « La Vimièrre » - Phase 2 – 3 lots.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2008 a attribué le lot n°2 concernant les travaux de réhabilitation de l'émissaire pluvial au groupement d'entreprises SOGEA à SAINT YRIEIX (mandataire), Canalisations Souterraines à VILLENAVE D'ORNON, Chantiers d'Aquitaine à MERIGNAC et GTM Génie Civil et Services à MERIGNAC, pour un montant de 1 997 189 € HT.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications suivantes :

Travaux supplémentaires liés à des omissions lors de la conception

Carrefour Leclerc/Chauvin :

Fabrication d'une pièce spéciale supplémentaire et réalisation

d'un raccordement sur l'ouvrage existant : + 19 500,00 € HT

Protection des berges de la Charente :

Prestation sur une vingtaine de mètres de part et d'autre de l'ouvrage : + 4 960,00 € HT

Travaux liés à des adaptations en cours de chantier

Partie basse de la rue Souchet :

Prestation de réhabilitation remplacée par un busage avec remplissage au béton :

Travaux en moins-value : - 16 680,00 € HT

Travaux en plus-value : + 13 242,70 € HT

Total en plus-value : - 3 437,30 € HT

Pour des raisons de stabilité de l'ouvrage et des berges, maintien des palplanches en place :

Recépage palplanches : + 23 015,00 € HT

Arrachage et évacuation de palplanches : - 10 800,00 € HT

Total en plus-value : + 12 215,00 € HT

Travaux supplémentaires liés à des imprévus durant l'exécution des travaux

Secteur de la place Leclerc – Chauvin :

Terrassements et remblais supplémentaires =

Déblais terrassés puis évacués : 3 780,00 € HT

Remblai : 3 024,00 € HT

Busage =

PVC DN 600 CR 8 : 2 584,00 € HT

Béton de remplissage : 5 880,00 € HT

Total en plus-value : 15 268,00 € HT

Modification du délai contractuel

Le délai global prévu pour le lot n°2 dans l'acte d'engagement était de 12,5 mois et l'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré le 15 juillet 2008.

Le nombre total de jours d'intempéries validé est de 13 jours, et le nombre prévisible inscrit au cahier des clauses administratives particulières était de 15 jours, ce qui ne donne pas droit à un report de délai.

En revanche, deux interruptions de chantier, du fait de la Ville d'Angoulême sont à retenir :

- pour la période des fêtes de fin d'année : 16 jours ;
- pour la reprise des travaux de finition dans la rue de Paris engendrant le minimum de nuisances aux commerces : 40 jours.

Le délai contractuel est ainsi augmenté de 56 jours et se termine donc le 24 septembre 2009.

Le montant total de l'avenant n°1 s'élève à 48 505,70 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°2 « travaux de réhabilitation de l'émissaire principal » attribué au groupement d'entreprises SOGEA à SAINT YRIEIX (mandataire), Canalisations Souterraines à VILLENAVE D'ORNON, Chantiers d'Aquitaine à MERIGNAC et GTM Génie Civil et Services à MERIGNAC, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires et une modification du délai contractuel, d'un montant total en plus-value de 48 505,70 € HT.

Le montant du marché passe de 1 997 189 € HT à 2 045 694,70 € HT, soit une augmentation de 2,43% par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2315 opération 200502 - AP/CP n°3.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 14 octobre 2009